
COMMISSION PERMANENTE
du jeudi 20 novembre 2014
à 15 H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le **jeudi 20 novembre 2014 à 15 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUÉRIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION PERMANENTE
du jeudi 20 novembre 2014
à 15 H 30 à La Roche Bernard

1. RESSOURCES : Régies de recettes et d'avances : Modification

Par délibération du 21 septembre 1992, la Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a procédé à la création d'une régie de recettes et d'une régie d'avances. Celles-ci ont été modifiées par délibération du Conseil d'Administration du 2 décembre 1998.

Divers éléments amènent aujourd'hui à revoir à nouveau les modalités de fonctionnement de ces deux régies, qu'il s'agisse des moyens de paiement, des catégories de dépenses ou recettes concernées. Il est donc proposé à la Commission Permanente d'en arrêter comme suit les nouvelles modalités :

	Recettes	Avances
Lieu	Bureaux de la Roche-Bernard	Bureaux de la Roche-Bernard
Objet	- Entrées du public à la passe à poissons du barrage d'ARZAL ; - Vente de DVD, livres ; - Vente de bois, ferraille.	- Acquisition de petit matériel, et fournitures ; - Acquisition de timbres, frais d'affranchissement divers ; - Inscription à des formations, colloques (y compris à l'étranger) ; - Frais de missions, déplacements (hôtel, restaurant, avion, train, location de voiture, péages, parkings...).
Mode d'encaissement ou règlement	Chèques – espèces	Chèques – carte bancaire
Comptable Public assignataire	Payeur Départemental de Loire-Atlantique	Payeur Départemental de Loire-Atlantique
Mandataires	Guide animateur passe à poissons, chef barragiste, technicien migrateur.	\
Montant maximum de l'encaisse	1 000 €	\
Montant maximum de l'avance	\	3 000 €
Cautionnement	Dispensé	300 €
Fonds de caisse	45 €	\
Indemnité du Régisseur	Selon la réglementation en vigueur (actuellement 110 €/an)	Selon la réglementation en vigueur (actuellement 110 €/an)

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- Décide la modification de ces deux régies dans les conditions proposées, à compter du 1^{er} janvier 2015.
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour Extrait Conforme
LE PRESIDENT


Jean-François GUERIN